

À conserver



Agenda 21 d'Ermont

Octobre 2012 : 1^{er} bilan d'étape

Le développement durable n'est pas seulement un concept : il se construit d'abord « en marchant » et c'est sa mise en œuvre qui le rend visible. Le développement durable répond à des lois et des normes mais il vit aussi et surtout grâce aux engagements volontaires de chacun. C'est à cet engagement volontaire que correspond l'Agenda 21 d'Ermont adopté lors du conseil municipal du 17 novembre 2011. Retour sur cette première année de mise en œuvre.

L'Agenda 21 d'Ermont, un plan d'actions pour tous

Élaboré collectivement sur la base d'un diagnostic partagé, l'Agenda 21 d'Ermont est un document-cadre qui propose de nouvelles méthodes et de nouveaux objectifs pour faire d'Ermont une ville plus durable et plus solidaire. Avec ce programme d'actions, la

Municipalité s'engage à améliorer ses pratiques internes et ses politiques publiques. Mais l'Agenda 21 d'Ermont est aussi un processus ouvert où chacun peut trouver sa place pour proposer des idées neuves et agir.

Les premières réalisations de l'Agenda 21 d'Ermont

Quatre grands engagements, 21 actions phares et plus de 80 mesures concrètes constituent le premier plan d'actions de

l'Agenda 21 d'Ermont. La phase de mise en œuvre a débuté il y a quelques mois ; en voici les premières réalisations.

Engagement n°1

Faire d'Ermont un laboratoire de l'Éducation au développement durable

Colonne vertébrale de l'Agenda 21, cet engagement vise à doter les individus d'un socle commun de compétences et de connaissances sur le développement durable à travers quatre actions phares.

Action 1 - Faire des enfants et des jeunes les acteurs clés du développement durable à Ermont

► Pour mettre en œuvre cette action, le premier acte de la Municipalité a été de recruter une intervenante spécialisée en Éducation au développement durable (EDD). En poste depuis septembre 2011, l'une de ses principales missions est d'accompagner les écoles dans la mise en œuvre d'Agendas 21 scolaires dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection de l'Éducation nationale. Cette première année scolaire riche de rencontres a permis :

- la réalisation d'un état des lieux « eau » et « déchets » pour chaque groupe scolaire ;
- l'aide à la mise en place de composteurs et de jardins pédagogiques « en lasagnes » dans les écoles ;
- neuf interventions ont eu lieu auprès des classes sur l'eau, la mobilité, l'énergie et le milieu urbain.
- la création des deux premiers numéros de la lettre ermontoise de l'éducation au développement durable, *Les Héros du DD*, qui valorise les actions locales ;

► Concernant les jardins pédagogiques, on peut noter l'aide à la création de neuf carrés de jardins en lasagnes au groupe scolaire Victor-Hugo, des plantations dans la cour de l'école élémentaire Maurice-Ravel, la construction d'une spirale aromatique dans le jardin de la Pergola des Chênes et des Espérances et toujours l'aide à l'accueil d'une volontaire allemande qui entretient et anime le jardin pédagogique de la MJC.

► La Fête du développement durable, quant à elle, s'est penchée cette année sur le thème de l'énergie durable pour tous. Ainsi, en amont de cette Fête énergisante qui s'est déroulée le 2 juin dernier, 28 animateurs ont bénéficié d'une formation de deux heures sur le thème de l'énergie et 124 personnes (adultes et enfants) ont visité l'espace Explora de la Cité des sciences le 25 janvier dernier.

► La chorale Les Enfantsastiques d'Ermont a fait participer près de cent enfants, qui, en chantant les paroles de Monsieur Nô, ont pu notamment aborder la question cruciale des inégalités d'accès à l'eau potable dans le monde.





Formation du personnel communal sur l'intégration des personnes en situation de handicap en milieu professionnel.

Action 2 – Mobiliser les acteurs du territoire à travers des actions innovantes

- ▶ Ces derniers mois ont permis de concevoir, en concertation avec le Conseil du développement durable et solidaire (CDDS) d'Ermont, le fonds d'initiatives « Quartiers 21 » (FIQ21) qui, dès le 1^{er} janvier 2013, **permettra à des groupes d'habitants, des écoles, des associations, etc., d'obtenir un financement et un appui technique pour mener à bien des projets d'intérêt collectif. Pour la première année de ce dispositif, le montant global alloué à ce fonds est de 9 000 €.**
- ▶ Un projet de partenariat est initié avec la filière Énergies renouvelables du lycée professionnel Gustave-Eiffel pour proposer, gratuitement et à titre expérimental, la réalisation de diagnostics énergétiques aux partenaires de la ville.

Action 3 – Faire des élus et des agents les premiers relais de l'Agenda 21 d'Ermont

- ▶ En 2012, **43 agents municipaux ont été formés à l'intégration en milieu professionnel de personnes en situation de handicap.** Cette année a également été consacrée à la conception de deux importantes formations dont les agents bénéficieront à partir de 2013 :
 - formation aux achats publics responsables pour mieux tenir compte des impacts environnementaux et sociaux des achats de la collectivité ;
 - formation à la conduite souple et économique de véhicules pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations de carburants liées au parc automobile de la ville.
- ▶ Le réseau de référents « Agents 21 », **des agents municipaux chargés d'intégrer le développement durable dans le fonctionnement et les projets de leur service, est en cours de création, avec comme première étape la désignation de référents « bilan carbone » au sein de chaque service municipal.**

Action 4 – Utiliser les nouvelles technologies pour mobiliser, concerter et améliorer le service public

► Quatre tableaux numériques interactifs ont été installés cette année dans les écoles élémentaires Eugène-Delacroix et Louis-Pasteur, permettant à plus d'une centaine d'enfants de



Tableau numérique interactif.

découvrir ce nouvel outil. En favorisant la participation et la concentration, les tableaux numériques interactifs contribuent à la réussite scolaire.

► Le portail famille accessible à tous depuis le 15 septembre dernier a pour but de centraliser et de faciliter les démarches administratives des Ermontois.

► Le site internet de la ville d'Ermont a été refondu et profite désormais d'une interface plus moderne. En vue d'y intégrer un outil de dialogue innovant avec les habitants, la Direction de la Communication et le Service municipal Développement Durable prévoient de suivre une formation pour apprendre à dynamiser la participation des acteurs locaux via l'utilisation d'outils collaboratifs en ligne.

► Nouvel outil également, le site ma-résidence.fr/ermont, un réseau social de proximité qui met en lien associations, bailleurs, locataires, commerçants, services publics, etc. et qui a été lancé le 15 septembre dernier.

Engagement n° 2

Faire d'Ermont un territoire plus solidaire et plus épanouissant

Action 5 – Favoriser l'accès à la santé et à un environnement sain

► Mesure importante de l'Agenda 21, le premier objectif du Contrat local de santé est de **maintenir et d'accroître l'offre de soins à Ermont**. Pour cela, deux actions majeures sont en cours de réalisation :

- la création de maisons de santé destinées à améliorer la qualité des soins sur le territoire. Ces structures accueilleront de nouveaux médecins généralistes et des professionnels du secteur paramédical. L'ouverture de la première maison de santé est prévue pour novembre 2013 au cœur du quartier des Chênes ;
- le regroupement en centre-ville d'Ermont de trois structures existantes et rattachées à l'hôpital Simone Veil pour la prise en charge de la santé mentale et des addictions.

Le deuxième grand volet du Contrat local de santé concerne le renforcement des actions de prévention, en particulier auprès des jeunes pour la prévention des addictions et du mal-être. Pour cela, un groupe de travail réunissant collèges, lycées, infirmières scolaires, parents d'élèves, services municipaux et acteurs locaux des champs sanitaire et social a été mis en place en avril 2012. La création d'un annuaire professionnel local sur la santé des jeunes et l'organisation d'un Forum santé en 2013 constituent les premières décisions concrètes de ce groupe.

► Concernant la thématique santé-environnement dans le secteur de l'enfance :

- afin d'augmenter la part d'aliments issus de l'agriculture biologique dans les menus des cantines, le marché public de la restauration scolaire a connu en 2012 une augmentation de 15000 € sans pour autant que le tarif appliqué

aux familles n'augmente. **Les menus quotidiens des enfants sont désormais constitués de 23 % d'aliments bio ;**

- **les traitements phytosanitaires dans les cours d'écoles ont été supprimés** et seuls quelques traitements manuels très localisés sont encore pratiqués.

Action 6 - Permettre une meilleure intégration de tous à la vie locale et renforcer la cohésion sociale



Visites de convivialité.

- **Treize personnes âgées isolées ont reçu toutes les semaines, entre janvier et juin 2012, des visites de convivialité** de la part de membres du Conseil des Seniors et de jeunes volontaires en service civique. Devant le succès rencontré par ce dispositif, ces visites sont désormais proposées tout au long de l'année. De même, **quatorze personnes se font régulièrement porter des livres à domicile.**

- Concernant l'intégration des personnes en situation de handicap à la vie de la cité, en 2012, **la Commission communale d'accessibilité a été relancée et un état des lieux a été réalisé.** Par ailleurs, en 2011, la Municipalité a consacré 720 000 € à des travaux d'accessibilité sur la voirie communale et les bâtiments publics. En matière de sensibilisation également, le Forum des associations et de la vie locale est depuis deux ans un rendez-vous majeur qui permet de parler du handicap au travers de diverses actions :

- en 2011, **un parcours en fauteuil roulant a été proposé par l'Association des paralysés de France (APF) et effectué par 125 habitants, 124 agents municipaux et élus ;** des performances théâtrales par la compagnie le Théâtre du Cristal composée de comédiens en situation de

handicap ont été réalisées. Retrouvez la vidéo de cette journée sur le site de la ville : ville-ermont.fr ;

- en 2012, **une sensibilisation aux différents types de handicap** a été proposée aux Ermontois au travers de plusieurs ateliers comme *À bras-le-corps* pour réaliser des gestes du quotidien avec un seul ou sans bras, *Faire parler les mains* pour découvrir la Langue des signes française (LSF), *Pas froid aux yeux* pour réaliser un parcours et des épreuves les yeux bandés, *À vue de nez et sur le bout de la langue* pour reconnaître les senteurs et les goûts à l'aveugle et *Touche-touche* pour identifier des objets par le toucher et s'initier au Braille.

Plus de 400 personnes ont également assisté à la projection des deux documentaires de Mathieu Vadepied, *Folles Humanités* et *Portraits d'Intouchables*, lors d'une grande soirée-débat intitulée *Handicap : regards croisés* le 6 mars dernier au Théâtre Pierre-Fresnay.



► La cohésion sociale, c'est aussi garantir la sécurité des habitants, en agissant à la fois en amont (prévention de la délinquance) et en aval (mesures de sécurisation). Pour cela, **la Municipalité a signé, le 10 février dernier, un Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** visant trois grands objectifs :

- **sécuriser les espaces publics ou collectifs ;**
- **mieux prévenir la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs ;**
- **prévenir les conduites addictives et les comportements à risque.**

Suite à la signature du Contrat local de sécurité, **trois groupes de travail thématiques ont été créés.**

- Concernant le groupe de travail Sécurisation des espaces publics ou collectifs, **deux temps de rencontres et d'information entre la police et les bailleurs sociaux se sont déjà tenus et la procédure de signalement des incidents survenant dans l'habitat social et collectif a été lancée.** Le travail de traitement des regroupements dans les halls d'immeuble initié avant la mise en place du CLSPD se poursuit ;
- Pour ce qui est du groupe de travail Prévention du décrochage scolaire, **celui-ci examine la faisabilité de la mise en place d'un dispositif relais sur la commune :** une rencontre avec l'Inspection académique a été organisée ainsi que des échanges avec les deux collèges Jules-Ferry et Saint-Exupéry. La visite d'un établissement ayant mis en place un dispositif relais a eu lieu en septembre et une étude sur le profil et le nombre de jeunes Ermontois qui pourraient être concernés par ce dispositif a été lancée.
- Le troisième groupe travaille sur la Prévention des addictions chez les jeunes qui est également l'une des principales actions du Contrat local de santé. **Ce groupe de travail a décidé la création d'un annuaire professionnel sur la santé des jeunes et l'organisation d'un Forum santé en 2013.**

Le Contrat local de sécurité s'attache également à poursuivre et amplifier des actions existantes. Ainsi, en 2012 :

- dans le cadre du renforcement des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération, **cinq jeunes ont effectué une mesure de réparation au sein de l'Épicerie sociale d'Ermont et quatre personnes condamnées à une peine**

de travail d'intérêt général ont été accueillies (deux au sein des services municipaux et deux auprès d'associations partenaires) ;

- environ **trente jeunes ont fait l'objet, au cours du premier semestre, d'un accompagnement socio-éducatif individuel** par l'équipe municipale d'éducateurs spécialisés.

Le partenariat avec la maison d'arrêt du Val-d'Oise se poursuit. Grâce au programme *Donner une deuxième chance aux détenus*, **la Municipalité participe activement à la réinsertion de personnes sous main de justice** avec des actions dans les murs (ateliers linguistiques, remise à niveau des savoirs de base, théâtre, musique, ateliers baby-gym père/enfant) et hors les murs (chantiers d'insertion). En 2012, la ville a participé à une expérimentation conduite par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et la Direction départementale de la cohésion sociale autour du service civique. Ainsi, un jeune détenu en aménagement de peine placé sous surveillance électronique effectuera un service civique durant six mois au sein d'un service municipal. Il y réalisera une mission d'intérêt général et bénéficiera d'un accompagnement lui permettant d'élaborer un projet d'avenir et de préparer ainsi sa sortie de prison.

Action 7 – Favoriser les solidarités de voisinage et les liens interquartiers autour de la culture, du sport et de la nature

- La mesure phare de cette action est la **création d'un premier jardin partagé à Ermont**. En 2012, de nombreuses réunions et visites de sites ont permis de trouver l'endroit idéal pour accueillir ce jardin et, en juin, un groupe de dix personnes, issues du Conseil des Seniors et du Conseil de quartier Espérances-Arts a été constitué pour mener à bien le projet. Aménagement des lieux, communication auprès des riverains, programme des animations pédagogiques et culturelles, rédaction du règlement intérieur, telles sont les principales missions de ce groupe. L'inauguration des lieux est prévue pour le printemps 2013.

- **La Municipalité a soutenu, pour la deuxième année consécutive, l'opération Jardins en fête** proposée par la Maison des jeunes et de la culture (MJC). **Elle s'est engagée à soutenir la 3^e édition.**

Action 8 – Réduire la précarité et favoriser l'accès au logement

- ▶ Pour agir contre la précarité énergétique, la Municipalité, en partenariat avec Ermont Habitat, s'appuie sur l'opération MédiaTerre, proposée par l'association Unis-Cité. Média-Terre, c'est une équipe de huit jeunes en service civique qui intervient dans un quartier d'habitat social pour accompagner des familles volontaires dans l'adoption d'écogestes (prévention des déchets, économies d'énergie, consommation responsable, etc.), l'un des objectifs étant la réduction des factures d'eau et d'énergie. Ainsi, en 2011/2012, grâce à l'intervention d'une telle équipe au sein de la résidence des Carreaux, le quartier a pu bénéficier d'animations collectives, tous les mercredis, et quatre familles ont été accompagnées au sein de leur foyer. Une opération qui est reconduite en 2012/2013.
- ▶ Le dispositif du microcrédit a été cette année relancé en partenariat avec un nouvel organisme bancaire et par le biais d'une nouvelle campagne de communication (articles, réunions d'information).
- ▶ La communauté d'agglomération Val-et-Forêt participe, quant à elle, au programme national *Habiter mieux* qui permet aux propriétaires occupants d'obtenir, sous certaines conditions, un cofinancement pour leurs travaux d'efficacité énergétique.

9 – Encourager l'emploi local et l'insertion sociale par l'activité économique

- ▶ Grâce au levier de la commande publique, la Municipalité a réservé la totalité des travaux de clôture à une structure locale d'insertion dans le cadre de la réhabilitation du Complexe sportif Marcellin-Berthelot (article 30 du code des marchés publics). Par ailleurs, les marchés de travaux du futur Centre socio-culturel François-Rude intègrent des clauses d'insertion sociale, soit l'équivalent de 1 750 heures de travail qui sont d'ores et déjà réservées à des personnes éloignées de l'emploi.
- ▶ En tant qu'employeur, la démarche socio-responsable de la mairie porte plus particulièrement sur l'insertion professionnelle (stagiaires, apprentis, seniors, chômeurs, personnes sous



main de justice), le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés, la formation des agents, l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité au travail, le maintien dans l'emploi, la prévention du harcèlement moral et de la discrimination. Voici les principales évolutions de cette dernière année :

- les offres d'emploi sont désormais systématiquement accessibles aux travailleurs handicapés et diffusées automatiquement à Cap Emploi ;
 - 43 agents municipaux ont été formés à l'intégration en milieu professionnel de personnes en situation de handicap ;
 - la Direction des Ressources Humaines accompagne les agents souffrant d'une maladie invalidante dans leurs démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ;
 - près de 150 agents ont suivi une formation en lien avec les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité.
- ▶ Huit volontaires en service civique, dont six qui ont été au bout de leurs missions, ont été accueillis par la Municipalité entre novembre 2011 et juin 2012. À l'issue de leur volontariat, ils ont, pour la plupart, repris leurs études et l'un d'entre eux a effectué son stage de BAFA au Centre socio-culturel François-Rude. La ville a également fait une large promotion du service civique auprès des jeunes Ermontois en accueillant régulièrement l'association Unis-Cité sur des manifestations publiques comme le Forum des associations et de la vie locale.

10 – Œuvrer pour une économie sociale et solidaire

- ▶ Le projet majeur de cette action est de créer, à l'instar du Magasin pour rien à Mulhouse, un lieu où chacun pourra donner et/ou récupérer du matériel d'occasion sans contrepartie financière. Pour monter ce projet, nous attendons qu'un local adapté se libère.

Engagement n° 3

Faire d'Ermont un territoire plus responsable vis-à-vis des ressources naturelles

Action 11 – Favoriser une économie circulaire en réduisant, triant et recyclant les déchets

- ▶ Le Plan local de prévention des déchets (PLP) porté par le Syndicat Émeraude fixe un objectif national de réduction de la production de déchets ménagers de 7 % sur cinq ans. Pour cela, le Syndicat Émeraude a établi un plan d'actions en cours de mise en œuvre auquel participe activement la Municipalité : contribution aux réunions des groupes de travail du PLP, projets communs autour du gaspillage alimentaire à l'école, relais des campagnes de prévention des déchets du Syndicat Émeraude, etc.
- ▶ En interne, également, **la commune œuvre à la réduction et au tri des déchets**. Deux conventions avec les Ateliers du bocage du groupe Emmaüs ont permis la mise en place de deux nouvelles collectes au sein des services municipaux : les téléphones mobiles et les consommables bureautiques.
- ▶ Concernant les déchets verts, **le Syndicat Émeraude a créé cette année une plate-forme de démonstration de compostage située à l'éco-site du Plessis-Bouchard** où seront accueillis les particuliers désireux d'apprendre cette technique permettant de réduire nettement la production de déchets ménagers.

Actions 12 – Économiser l'eau potable et limiter les pollutions

- ▶ **Les traitements phytosanitaires ont été réduits significativement depuis plusieurs années** au sein des espaces verts municipaux et sont désormais stables avec deux passages par an pour la voirie et les cimetières, l'utilisation d'un Dosatron permettant un dosage très précis du produit. La lutte biologique qui consiste à utiliser des « prédateurs » (exemple coccinelles) ou des substances naturelles (exemple phéromones) contre les ravageurs afin de diminuer, voire supprimer, l'utilisation d'insecticides chimiques, n'est envisageable que lorsque la présence des ravageurs a atteint un seuil critique. La végéta-



tion sur la ville étant dans l'ensemble saine, la lutte biologique n'est donc utilisée que dans les serres municipales, le parc de la mairie (marronniers, albizzias) et le square de la Fontaine (marronniers), situé juste en face de l'école Louis-Pasteur. **Rappelons enfin que trois cuves d'une capacité totale de 30 000 litres permettent de récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage des plantes de serres et des massifs communaux.**

- ▶ Une charte Chantier propre a été intégrée en tant que pièce réglementaire aux marchés de travaux pour la construction du Centre socio-culturel François-Rude. Cette charte porte sur l'information du personnel du chantier, la limitation des nuisances pour les riverains, la limitation des risques sur la santé du personnel, la limitation des pollutions, la gestion et la collecte des déchets.
- ▶ Concernant les économies d'eau, en 2012 :
 - les cabanons des jardins familiaux ont été reconstruits et bénéficient désormais chacun de récupérateurs d'eaux pluviales ;
 - un état des lieux des consommations d'eau dans les groupes scolaires a également été réalisé cette année démontrant qu'elles sont à la baisse pour la moitié des structures étudiées. De cet état des lieux ont également été tirées les pistes de réflexion suivantes : établir un suivi mensuel des consommations d'eau ; étudier *in situ* les habitudes où la consom-

mation d'eau tend à la hausse ; proposer des animations « diagnostic eau » aux classes de cycle 3 de toutes les écoles élémentaires ;

- sur le plan de la sensibilisation, le thème des économies d'eau potable a été largement abordé dans le cadre de l'opération MédiaTerre dans le quartier des Passerelles-Carreux ainsi que dans le cadre de la chorale Les Enfantastiques d'Ermont.

Action 13 – Mieux protéger les paysages et la biodiversité en ville

- ▶ Progressivement, la Municipalité fait des choix de gestion des espaces verts municipaux participant à la protection de la biodiversité locale. D'une part, l'apport de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts est de plus en plus faible avec uniquement deux traitements par an. D'autre part, les végétaux plantés sur la commune sont choisis en fonction de leur adaptabilité (adaptation au manque d'eau et au milieu urbain) mais aussi en fonction de leur période de floraison, afin d'avoir un panachage de fleurs le plus long possible. Les plantes vivaces sont également de plus en plus utilisées pour leurs bénéfices économiques et écologiques. Au final, ce sont 31 000 m² d'espaces verts municipaux qui bénéficient d'une gestion durable. Par ailleurs, des formations pour pratiquer la lutte biologique (2 agents formés), préserver et favoriser la biodiversité (2 agents formés), utiliser et entretenir des plantes vivaces (8 agents formés) et mettre en place la gestion différenciée des espaces verts (15 agents formés) ont été délivrées aux agents du Service municipal des Espaces Verts tout au long de cette dernière année.

- ▶ De même, trois ateliers de jardinage au naturel, organisés en avril, juin et septembre 2012 ont à nouveau permis aux Ermontois de bénéficier gratuitement de cours théoriques et pratiques pour accueillir les insectes pollinisateurs dans leurs jardins, construire une spirale aromatique et fabriquer des nichoirs.

- ▶ Enfin, la création d'un rucher municipal dans le parc de la mairie est en préparation. L'aménagement du site est en cours et les ruches peuplées devraient être installées au printemps 2013. Ce projet est à la fois pédagogique pour faire découvrir la vie de la ruche aux enfants, environnemental pour favoriser la



pollinisation de la ville et scientifique pour mieux connaître la biodiversité locale. Ermont s'apprête donc à accueillir plus de 100 000 nouvelles habitantes !

Action 14 – Adopter des modes de consommation plus responsables et collaboratifs

- ▶ Même si certains services municipaux ont déjà, et depuis longtemps, intégré la notion de responsabilité dans leurs marchés publics (restauration scolaire, fournitures de bureau, marché d'entretien des espaces verts, impression du magazine municipal et des outils de communication, insertion sociale dans les marchés de travaux du Centre socio-culturel François-Rude), la prochaine étape pour la Municipalité est de déployer une politique globale d'achats responsables. Mais avant d'adopter une charte et de nouveaux outils d'analyse, la formation des agents a été identifiée comme étant la première marche à franchir. Ces derniers mois ont donc permis de réfléchir au contenu d'une formation aux achats responsables et de la proposer au plan de formation général de la commune. Les agents concernés devraient pouvoir en bénéficier dès 2013.
- ▶ La MJC d'Ermont accueille une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) grâce à laquelle des consommateurs Ermontois soutiennent un agriculteur local. Il faut également noter l'existence d'un Système d'échanges local, le SEL d'Ermont, un réseau d'habitants qui s'échangent des biens et des services. La Municipalité les soutient et espère que d'autres initiatives de ce type fondées sur l'éthique, la solidarité, le respect de la nature, le don, l'échange ou encore la mutualisation émergeront notamment du futur Fonds d'Initiatives Quartiers 21 (FIQ21).

Engagement n° 4

Faire d'Ermont un territoire plus économe en énergie

Action 15 – Adapter et articuler les politiques publiques face aux enjeux climatiques et énergétiques

- ▶ La Municipalité réalise actuellement son bilan carbone « patrimoine et services » en collaboration avec la communauté d'agglomération Val-et-Forêt. Le but de ce bilan carbone « patrimoine et services » est d'estimer les émissions de gaz à effet de serre générées par le patrimoine communal et par les services rendus à la population. Cette démarche permet d'obtenir un indicateur de mesure stratégique, à la croisée entre économie et environnement, et d'identifier les meilleures pistes d'actions pour réduire notre empreinte carbone, nos dépenses et notre dépendance aux énergies fossiles. Les résultats de ce bilan carbone seront disponibles au cours du premier trimestre 2013.

Action 16 – Agir ensemble pour réaliser des économies d'énergie dans l'habitat

- ▶ Pour permettre aux habitants d'obtenir des conseils neutres et gratuits pour l'amélioration énergétique de leur logement (conseils techniques, juridiques et financiers), la Municipalité a mis en place une permanence Espace info énergie (EIE). Cette permanence se tient depuis le mois de septembre les 1^{ers} jeudis du mois, de 16h15 à 19h, dans le bâtiment A de la mairie. Dans ce cadre, une caméra thermique infrarouge en cours d'acquisition sera mise à disposition des particuliers sous certaines conditions.
- ▶ Par ailleurs, l'opération MédiaTerre au sein de la résidence des Carreaux correspond à une volonté partagée par Ermont Habitat, la Municipalité mais aussi le SICSEF (Syndicat intercommunal de chauffage / Sannois - Ermont - Franconville) d'accompagner les habitants dans l'adoption de gestes économes en énergie. L'opération est reconduite en 2012/2013 avec une nouvelle équipe de volontaires qui arrivera en novembre.

Action 17 – Faire des économies d'énergies dans le patrimoine municipal

- ▶ Le 15 décembre 2011, le conseil municipal a

ratifié la signature de la convention « 5^e Combustible » du SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France). L'idée du cinquième combustible est de considérer les économies d'énergie comme un combustible à part entière. Le SIGEIF propose ainsi un ensemble d'actions et d'outils à mettre en place au niveau de la commune dont la réalisation d'un Bilan énergie patrimonial à la suite duquel des axes de progrès sont préconisés, une étude d'optimisation tarifaire réalisée et un tableau de bord Énergie fourni à la collectivité. À l'issue de ce bilan, le SIGEIF identifie également les quinze bâtiments à enjeux méritant un travail plus approfondi. Au cours du premier semestre 2012, les données nécessaires à la réalisation de ce bilan énergétique ont été fournies au SIGEIF par les services municipaux. Les premiers résultats seront bientôt disponibles.

- ▶ Lors de ce même conseil municipal du 15 décembre 2011, un protocole d'accord SIGEIF/EDF/Mairie d'Ermont pour la valorisation de nos Certificats d'économies d'énergie (CEE) a également été adopté. Le principe de base des CEE est d'attribuer une valeur marchande au kilowattheure non consommé. Ainsi, à chaque solution engagée (isolation, remplacement de chaudière...) correspond un gain de kilowattheures économisés, cumulés et actualisés, ce qui permet à la collectivité de faire financer de manière rétroactive une partie des travaux effectués sur son patrimoine. Les travaux de réhabilitation de la piscine municipale Marcellin-Berthelot font actuellement l'objet d'un dossier de CEE.

Action 18 – Valoriser nos quatre gares

- ▶ La ville d'Ermont compte quatre gares dont celle d'Ermont Eaubonne où se croisent 30 000 usagers par jour. L'action de valorisation des gares fait actuellement l'objet d'une réflexion avec le Conseil du développement durable et solidaire (CDDS), à la fois pour y favoriser l'accès en vélo et l'intermodalité mais aussi pour y proposer des animations.



Atelier de réparation et de marquage de vélos lors de la dernière Fête du développement durable, en juin dernier.

Action 19 – Aménager une ville plus agréable et plus accessible aux déplacements à pied et à vélo

► Une étude de circulation sera menée en 2013 sur la ville afin de fluidifier le trafic, réduire les nuisances et mieux partager la voirie. Le cabinet d'étude qui mène cette enquête a été sélectionné durant l'été 2012 ; sa mission débute fin septembre 2012.

► Suite à l'action de marquage et de réparation de vélos organisée lors de la Fête du développement durable 2012 avec l'association Mieux se déplacer à bicyclette, **une réflexion est engagée pour vous proposer des ateliers de réparation de vélos**. Actuellement, le Service municipal Développement Durable étudie les offres des prestataires et sollicite les partenaires potentiels de ce projet.

► Pour ce qui est de l'écomobilité scolaire, à savoir les déplacements domicile-école, **la ville a adhéré au réseau Partenaires pour l'écomobilité de l'école à l'université** coanimé par la Délégation régionale ADEME Île-de-France, l'ARÈNE Île-de-France et la région Île-de-France. **Cette adhésion permet d'obtenir un cofinancement pour la réalisation d'actions concrètes (études, sensibilisation, interventions sur voirie...).**

Action 20 – Encourager un nouveau rapport à la voiture individuelle

► Il a été convenu d'entrer dans la phase d'élaboration du futur Plan de circulation de la ville pour mettre en œuvre cette action relevant davantage des choix individuels.

Action 21 – Améliorer l'exemplarité de la mairie en termes de déplacements

► Cinq vélos de service ont été acquis par la ville et livrés en septembre 2012 pour offrir aux agents une alternative à la voiture lors de leurs déplacements professionnels. Deux de ces vélos sont basés en mairie, deux autres au Centre socio-culturel des Chênes et un dernier au Théâtre Pierre-Fresnay. Après une année d'utilisation, un bilan permettra d'évaluer leur utilisation et d'en acquérir de nouveaux si nécessaire.

► Un diagnostic interne du parc automobile de la ville a permis d'élaborer le contenu d'une formation des agents à la conduite souple et économique de véhicules, formation qui a été présentée en septembre au Plan de formation général de la commune. **Si elle est retenue, les premières formations devraient être délivrées dès 2013.**

L'Agenda 21, c'est aussi cinq éléments de démarche à évaluer

La démarche pour mettre en œuvre un Agenda 21 est aussi importante que la réalisation des actions elles-mêmes. Ainsi, il est possible d'évaluer un Agenda 21 selon cinq éléments de démarche : la participation, le pilotage, la transversalité, l'évaluation, l'amélioration continue.

1 - La Participation

En 2010, durant la phase d'élaboration de l'Agenda 21, les neuf ateliers de concertation ont rassemblé au total environ 200 personnes (habitants, membres d'associations ou partenaires institutionnels). Une vingtaine d'entre elles est venue participer à ces ateliers à au moins trois reprises.

De plus, 75 personnes ont répondu à un questionnaire diffusé sur le site de la ville en avril 2010 et 71 personnes ont répondu à un questionnaire diffusé lors du Forum des associations et de la vie locale 2010. Sur ces 146 personnes interrogées, 64 % étaient des femmes, la tranche d'âge la plus représentée était celle des 40-60 ans et la moins représentée, celle des moins de 25 ans. Enfin, les catégories socioprofessionnelles les plus représentées étaient les employés, les fonctionnaires, les cadres et les retraités.

De cette large phase de dialogue est né le Conseil du développement durable et solidaire (CDDS) d'Ermont, instance représentative permanente de concertation dont la création a été actée lors du conseil municipal du 7 avril de la même année. Une charte adoptée lors du conseil municipal du 17 novembre 2011

clarifie ses missions et garantit la diversité de ses membres.

Ainsi, le CDDS est actuellement composé de 32 membres dont 9 Ermontois, 5 associations locales, 6 acteurs socio-économiques, 5 membres d'instances de concertation existantes, 4 membres de la direction générale de la mairie et 3 élus dont M. le Maire qui en est le président.

Le CDDS s'est réuni pour sa première réunion plénière le 13 octobre 2011 puis en groupes thématiques à huit reprises.

2 - Le pilotage

Depuis son lancement en 2009, le processus Agenda 21 a fait l'objet de deux délibérations importantes : l'une actant l'engagement de la ville à l'élaborer et à le mettre en œuvre (conseil municipal du 11 février 2009), l'autre actant l'adoption du programme d'actions (conseil municipal du 17 novembre 2011). Une quinzaine d'autres actions de l'Agenda 21 ont fait l'objet de délibérations en conseil municipal.

Le dispositif de pilotage actuel est composé de M. le Maire, l'Adjointe au Maire Chargée du Développement Durable, la Conseillère municipale déléguée Chargée de l'Économie Sociale et Solidaire, le

directeur de cabinet, la directrice générale des services et la chargée de mission développement durable. Aux côtés du Conseil du développement durable et solidaire, ce comité de pilotage, volontairement restreint pour favoriser une meilleure réactivité, oriente les principales décisions liées à l'Agenda 21.

3 - La transversalité

Sur les 21 actions phares, 14 d'entre elles sont actuellement pilotées par plusieurs services municipaux en transversalité.

4 - L'évaluation

100 % des 21 actions phares sont assorties de deux à trois indicateurs de résultat quantifié (ou au moins d'une tendance). Ces indicateurs seront rendus publics tous les un à deux ans.

5 - L'amélioration continue

Concernant le taux de réalisation de l'Agenda 21, sur les 84 mesures concrètes inscrites à ce jour au programme d'actions :

- ▶ 60 % sont en cours de réalisation soit 51 mesures ;
- ▶ 36 % sont à réaliser entièrement soit 31 mesures ;
- ▶ 4 % sont réalisées soit 2 mesures.

Service municipal Développement Durable

100 rue Louis-Savoie – BP 40083 – 95 123 Ermont CEDEX

01 30 72 38 52 / developpementdurable@ville-ermont.fr

Adjointe au Maire Chargée du Développement Durable :
Catherine Klein-Souchal

Retrouvez l'intégralité
de ces actions sur

